

Les grandes figures combières d'autrefois – 3 - Intègre et prudent commissaire Le Coultre¹ (1697-1775)

Voilà bien un homme dont l'histoire aurait dû se souvenir, tant son rôle dans le cadre de la commune du Chenit fut important et qu'il donna de lui-même pour venir en aide pendant plusieurs décennies à une collectivité dont il était lui-même issu.

Il se nommait Abram Le Coultre. Fils de Jaques Le Coultre II, capitaine lieutenant du Chenit et de Judith Reymond, tous deux encore vivants en 1722.

Petit-fils de Jaques I. Arrière-petit-fils de Simon. Et enfin arrière-arrière-petit fils de Pierre Le Coultre I, personnage mythique de notre haute combe qui y arriva en Praz-Rodet, lieu dit abergé en 1557.

La généalogie de la famille Le Coultre, branche dite « Chez le Capitaine », établie par M. René Le Coultre², nous donne plus de détails sur ces différentes générations.

Simon, fils de Pierre I, est le cadet de cette famille et l'ancêtre de la branche dite précisément « Chez le Capitaine ». Il passe sa vie au Crêt des Lecoultre avec ses trois frères et recevra comme eux tous la bourgeoisie du Lieu le 16 janvier 1612.

Jaques I est dit le Discret. Il est né vers 1630 et décède vers 1690. Ce terme « discret » signifie plutôt « distingué, sorti du rang ». Il est lieutenant, c'est-à-dire remplaçant pour la Vallée de Joux du noble de Varro domicilié à Genève et seigneur du village du Brassus. Il est encore « Justicier ». Jaques le Discret achète des terres à la Golisse, dites « Vers le Lac » où il s'établit en 1676. Il est ainsi le fondateur de la branche dite « Chez le Capitaine ».

On a vu plus haut ce qu'il en était de Jaques II, père du sieur Abram Le Coultre.

Ce dernier tût descendit au bord du Léman où il s'installa à Aubonne pour y exploiter ses titres de commissaire, notaire, châtelain et juge du consistoire de Lavigny. C'est en conséquence un personnage important qui gravitera toujours dans l'orbite de LL.EE., mais ceci sans pour autant qu'il ne devienne un suppôt inconditionnel de ces Messieurs dont notre homme se méfiera toujours, surtout de leur morgue éternelle et de leur susceptibilité par trop conséquente. Travailler pour eux, et avec une diligence remarquable d'accord, mais nullement trahir la population du pays de laquelle on est issu. Un homme remarquable, en somme, que ce commissaire Le Coultre, et bien digne de ses ancêtres ayant presque tous occupé des fonctions administratives ou militaires importantes dans le cadre de la Vallée de Joux.

Suite à ce glorieux apparentage, il s'intéressa très certainement à l'origine de sa famille de laquelle il était bien naturellement très fier³. Ses fonctions

¹ Le Coultre, pour des raisons d'unité, toujours écrit par nous en deux mots.

² Copie en notre possession, aimablement fournie par M. Jean-Maurice Le Coultre de la Golisse.

³ Le commissaire Le Coultre réalisa un armorial à découvrir aux Archives de la Bourgeoisie de Berne.

nécessitaient cependant qu'il montre quand même patte blanche, et pour cela il lui était nécessaire de prouver ses origines et surtout ses bonnes mœurs. Il obtint sans problème son acte d'origine établi en ces termes :



Aubonne en 1669 par Albercht Kauw. La ville ne devait guère être différente au XVIII^e siècle alors que l'habitait notre ancien Combier Abraham Le Coultre.

Acte d'origine du Commissaire Abraham LeCoultre du Chenit, du 1^{er} mars 1722.

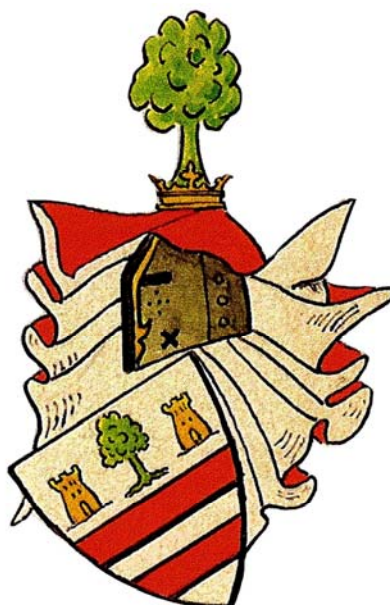
Ensuite d'un mandat adressé aux honorables Gouverneurs, Conseillers et Communiers du Chenit, sous le titre du Noble et Généreux Jean Rodolph De Willading, ancien Baillif de la Comté de Bade, moderne Seigneur Baillif de Romainmôtier en date du 25^e février an courant, De la part du Sr. Abraham LeCoultre du Chenit, Commissaire demeurant au service du Noble et Généreux seigneur de Willerens, ordonnant aux sus dits Srs Gouverneurs, Conseillers et Communiers du Chenit de lui donner acte testimonial de son lieu d'origine, extraction, mœurs et conversation et de sa parenté. Ayant iceux entendu la teneur du dit mandat, et vu qu'acte de vérité ne doit être refusé à personne, ils ont dit et unanimement déclaré le dit Sr. LeCoultre être originaire de leur dite commune du Chenit, de bonne parenté, né en loyal mariage du Sr. Jaques LeCoultre, Capitaine Lieutenant du dit lieu, et d'honorée Judith Reymond, ses père et mère, gens de bien et d'honneur. Lesquels, non plus que le dit leur fils, pendant qu'il a séjourné parmi eux, n'ont commis aucune action qui puisse leur

être reprochée, du moins qui soit venue en évidence, et n'ont appris qu'il en ait commis ailleurs. Au contraire, ont eu toutes sortes de relations de sa bonne conversation, des lieux où il a fréquenté et demeuré pour apprendre et se perfectionner au dit arts de Commissaire et Notariat. Priant dieu que lui augmente ses dons, et qui le veuille bénir de plus en plus. C'est de quoi le présent témoignage qui contient vérité a été accordé au dit Sr. LeCoultre, sous le sceau de sa dite Magnifique Seigneurie Baillivale et la signature du Secrétaire de la dite commune, ce premier jour du mois de mars mille sept cents et vingt-deux.

(Sceau du Baillif)⁴

J. Meylan avec paraphe

LECOULTRE



Coupé au 1 d'argent à l'arbre (coudrier) arraché de sinople, accosté de deux tours crénelées et ajourées de sable, au 2 fascé de gueules et d'argent de quatre pièces.

Ses fonctions de commissaire au service de LL.EE. – nous ignorons quel pouvait être son cahier des charges – lui avaient appris à connaître la mentalité de ces maîtres sur le bout des doigts. En plus notaire, il était amené à frayer journellement avec la population locale. De ce fait il était une sorte de lien, voire d'arbitre, entre ces deux classes résolument antagonistes, et même si pour nos politiques locaux ou de proximité il était de bon ton de donner de Leurs Excellences à tour de bras. Ses rares qualités de médiateur l'avaient depuis

⁴ Copie tirée du dossier Le Coultre déposé au Musée de la Réformation à Genève.

1
Compte du Commissaire Le (Boutre)
Gros du Journal des Vocations qu'il a
faites au sujet du Bivouac que la Communauté
du Phenix conjointement avec celle du lieu
ont eu avec elle. et des dépenses
dans les dites Vocations.

1755. Le 11 Janvier J'ai vagué chez moi une journée avec Monsieur Nicolas Golay, et Beaufrais Reimon, en consultation et en l'examen de plusieurs papiers, Titres & Documents, concernant la propriété de ladite Martagne de Barri de Grand Roch.

1757: Le 8^e Juillet Je suis parti d'Aubonne avec un cheval -
de bruyage, pour passer en Louis^{le} à Rom^{tes}. Ici j'ai
pu être de retour que le 10^e J'ai fait 3 jours à Bull. pour jaur- 22. 6.

Le 15 N. payé pour port d'un Chien depuis Lausanne.	6.
Le 19 N. pour port de lettres de Châleroy, Rde Rolle sur fait de communication de Tiliz	3.

4

Abram Le Coultre fut tout particulièrement utile lors de la confrontation avec le Seigneur de Crassy, noble Paul d'Aubonne, en 1728 à l'occasion d'un conflit important au sujet des droits de bochéage de la montagne des Grands-Plats dont il avait la propriété. Le Chenit aura gain de cause, à la grande colère du propriétaire qui, il faut le reconnaître après analyse du problème, n'était pas tout à fait dans ses torts. Mais ceci est une autre histoire.

Recours encore plus nécessaire aux services d'Abram Le Coultre lors du grand procès, soit celui entamé avec LL.EE. au sujet de la propriété de la forêt du Risoud. Que de babillardes, que de conseils, que d'allées et venues entre Aubonne, le Chenit, Romainmôtier et Berne. Ce conflit généra une masse d'archives invraisemblable. On se souvient ce qu'il advint. Les deux communes associées du Lieu et du Chenit perdirent ce procès en quelque sorte truqué d'avance et purent se pleurer dans le gilet en regard de la facture énorme à payer, plus de 20 000 florins, soit le coût d'une montagne de belle importance.

Le soutien inconditionnel du commissaire Le Coultre à la cause combière, ne fut ici pas suffisant. Il pleura de concert avec nos concitoyens d'alors qui crurent se voir désormais perdus, alors que réellement il n'en fut rien, Berne étant finalement bonne joueuse et peu résolue à mettre une population entière sur la paille.

Les missives du commissaire Le Coultre, pour ces deux causes notamment, figurent toutes aux Archives de la commune du Chenit. C'est une belle écriture, un français des plus classiques, avec souvent une pointe d'humour qui révèle un homme d'expérience, positif, volontiers plaisant. En témoigne la lettre ci-dessous, que l'on peut véritablement considérer comme un chef d'œuvre :

Aubonne, le 4^e 8bre 1734

Messieurs,

Mes absences de chez moi après plusieurs occupations qui me sont survenues depuis la journée du Bailliage de notre Seigneur Ballif d'Aubonne, sont cause que je n'ai pu vous apprendre plus tôt moi-même le bon effet que produisit votre convoi que vous envoyâtes au Croset. L'aspect de ces deux Marcanges que l'on annonça venir de votre part avec des rafraîchissements, réjouit d'abord Monsieur le Baillif et toute la troupe qui en avait bon besoin, indépendamment du contenu des paniers qui n'aurait fait que d'aiguiser notre appétit. Le Seigneur voulut lui-même découvrir la corbeille et fut charmé d'en voir le contenu ; ces mignons brochetons cuits au court bouillon et la sauce qui était si bien pensée et si bien destinée, le charmèrent. Il s'en régala très fort, de même que ces Messieurs, et du reste de la corbeille. Le gros baril n'était pas la moindre pièce. Pierre Henchoz le mit entre ses jambes et s'assaya à côté de Monseigneur le Baillif où c'est qu'il en faisait la distribution avec une gravité

admirable, en rougissant sa trogne qu'il fit bientôt ressembler à celle du bon père Silène.

Bref, Mondit Seigneur le Baillif me fit l'honneur de me charger très expressément de vous remercier de sa part de la manière la plus obligeante de vos civilités et de votre attention à son égard. Il vous trouve, Messieurs, des gens sachant bien vivre et pensant les choses comme il faut et les exécutant très poliment et bien à propos. Rien n'a échappé à ses remarques et à son attention jusques là qu'il admirait l'oeconomie des Chaumilles, la manière dont les arbres étaient élevés et la précaution de laisser croître et maintenir le bois dans les endroits peu propres et inutiles pour le pâturage. J'ai été charmé, Messieurs, de la manière dont les choses se sont passées dans cette occasion-là. Cela s'appelle faire bien les choses et semer pour recueillir, et quelques fois ces petites dépenses sont bien récompensées, et dans le temps qu'on n'y pense pas. Ce n'est jamais en lésinant qu'on avance les affaires. Elles vont toujours bien à souhait quand messieurs les chefs savent la manière de les diriger et de s'y prendre.

Au reste j'ai l'honneur d'être, avec une parfaite considération, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur et patriote

LeCoultre, commissaire.

P-S : si vous n'avez pas fait civilité à Monseigneur le Baillif de Romainmôtier, prenez garde de baptiser dans vos comptes votre dépense d'une manière qu'il ne sache pas à quel sujet elle a été faite. Tournez-là sur le compte de vos difficultés, visions, transports, accommodements, arbitres et arbitrage avec la commune de Bursins, mais il faudrait que Messieurs du Lieu et de l'Abbaye en fasse de même.

Cette lettre fut adressée à Monsieur le Juge Nicole et à Messieurs du Conseil du Chenit. Elle fait donc état d'un instant radieux passé avec Monseigneur le Bailli d'Aubonne sur nos hauteurs, du côté du Mont-Tendre. L'affaire qui le mandait là-haut pour l'heure ne nous est pas connue.

Le tout est un gros morceau de bravoure, l'une de ces journées formidables qui égaient notre histoire et où l'homme s'oublie pour pactiser derrière un bon verre de vin. Rien de nouveau sous le soleil !

Le commissaire Le Coultre était si utile à la commune du Chenit, que celle-ci sut plusieurs fois le reconnaître et trouva de bonne politique de tenir son ancien ressortissant au chaud.

Celui-ci n'est jamais un ingrat, et surtout sait les bonnes manières :

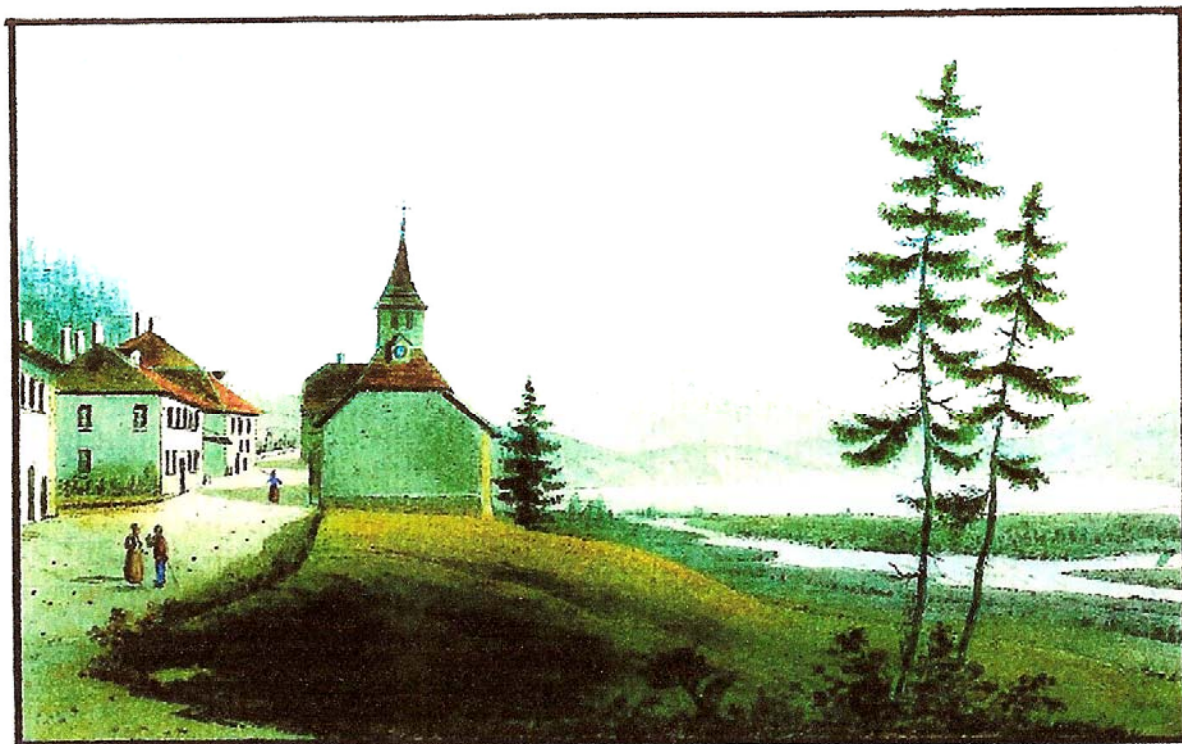
Monsieur,

J'ai reçu avec toute la reconnaissance possible le beau et magnifique ancelle que vous m'avez fait la grâce de me procurer auprès de vos Messieurs du

Conseil. Je me flattais bien qu'ils auraient la bonté de m'accorder le bois nécessaire pour cette quantité, mais je ne m'attendais pas qu'ils pussent leur générosité jusques au point qu'ils l'ont fait indépendamment des marques que j'en ai déjà reçu par le passé. Je vous demande, Monsieur, la grâce de leur présenter mes très humbles remerciements et de les assurer de ma part que je me ferai un plaisir et un devoir en même temps, de leur en témoigner ma gratitude avec tout l'empressement possible dans toutes les occasions qui s'en présenteront, de même qu'à tous ceux qui ont si obligeamment contribué à ce beau présent, et à vous en particulier à qui j'ai l'honneur d'être avec une parfaite considération, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

LeCoultré commissaire

A Aubonne, ce 28^e août 1735.



Le Coultre, au Lac de Joux

Après le procès du Risoud, ce fut donc un insuccès retentissant et surtout la douloureuse se révéla salée, le commissaire Le Coultré semble s'être fait plus discret dans les affaires de la commune du Chenit. Il est vrai qu'après une pareille mortification et des finances que l'on suppose délabrées, il convenait, pour cette collectivité fort éprouvée, de lever quelque peu le pied en ne s'engageant plus aussi à la légère dans des procès d'importance. Chat échaudé craint l'eau froide !

Ce qui n'empêchera nullement, on le suppose, notre brave commissaire de poursuivre des activités peut-être plus discrètes et plus reposantes.

L'homme, toujours châtelain et commissaire, obtint la bourgeoisie de la ville d'Aubonne le 22^e 7bre 1759. L'acte, que par ailleurs nous ne connaissons que par des notes issues d'un même dossier⁵, sur parchemin, était libellé en ces termes :

En suite de la réquisition que nous a faite Egrège et Provide Abram Le Coultre, bourgeois du Chenit, commissaire d'extentes et châtelain de Lavigny, il est reçu, agrégé et admis avec grand plaisir ... pour le prix de mille florins de capital, outre dix-neuf écus blancs pour les vins et vingt-cinq florins pour deux brochets. Lesquelles trois sommes le dit Monsieur Le Coultre a payées en argent réel et comptant ; au moyen de quoi il est tenu quitte et irrecherchable à perpétuité du prix de sa réception.

Il solennisa son serment qui finissait de la sorte : « *et enfin de ne pas prétendre à la charge de Conseiller* ».

Cette dernière clause nous étonne, puisque nous ne voyons pas pour quelles raisons un citoyen aussi honorable que le commissaire Le Coultre n'aurait pas pu siéger au Conseil de la Ville.

Le tout était signé J. L. Grivel et portait le sceau de la ville.



La ville de Berne telle que pouvait l'apercevoir notre bon commissaire Le Coultre quand il s'y rendait pour défendre les intérêts de la Vallée. Il y passa des semaines...

⁵ Copies aimablement transmises par le Musée historique de la Réformation à Genève en novembre 2008.

Une vie bien réglée en apparence. Qui ne manqua pourtant pas d'épreuves pour ce brave homme. Son journal en témoigne, que nous reproduisons intégralement en raison de sa brièveté et de l'utilité qu'il pourra avoir pour les membres de cette famille à la recherche de leurs origines et des figures pensantes de leur ascendance.

Ces quelques pages ont été écrites sur les feuillets blancs d'un Almanach de Berne de l'année 1722 auquel manque la liste des cures du Pays de Vaud.

Le texte original, avec les rajouts en feuilles volantes et les facéties de l'auteur, présente une chronologie pour le moins fantaisiste dont le lecteur devra pourtant se contenter !

Le 5^e janvier 1722, par la permission et vouloir de la divine providence, le mariage de moi Abram LeCoultré a été béni et solennisé avec Ester Susanne, fille du Sr. Isaac Chatelanat, frère de Monsieur le Doyen et Grand Ministre Chatelanat de Moudon, dans l'Eglise de Preilly (Prilly) à 3 heures du soir, par Monsieur le ministre Moret. Dieu veuille par sa grâce répandre ses saintes bénédictions, tant spirituelles que temporelles, sur nos personnes et nous faire vivre longtemps ensemble dans une parfaite union et concorde. Le Seigneur éloigne de nous toutes querelles et animosités, les tentations du Diable et du Monde, et celles des hommes séditeux et qui sèment la dissension, afin que notre conjonction lui soit agréable et en édification à notre prochain, et nous fasse la grâce d'avoir part au bonheur céleste des fidèles. Dieu nous en fasse la grâce. Amen.

A Aubonne, le dimanche 16^e juin 1726, à 9 heures du matin, le 17^e jour de la lune et sous le signe du Capricorne, Dieu nous a béni d'une fille qui a été présentée au St Sacrement du Baptême le 29 du même mois, dans l'Eglise du dit Aubonne par Monsieur François Louis Begoz et Demoiselle Marie Françoise, sa sœur, enfants de Mr. le Conseiller et assesseur baillival Begoz du dit Aubonne. Baptisée par spectable Jacob Nicati de Moudon, suffragant de Mr. le Doyen Hollard, 1^{er} pasteur dans l'Eglise du même lieu. Elle a été nommée Louise Françoise. Dieu lui donne sa bénédiction.

(On lit sur une feuille collée en regard de la précédente) :

Le 9^e mai 1752, environ une heure du matin, le bon Dieu nous a retiré notre chère fille Louise-Françoise ci-contre à la cure de Vich où elle demeurait avec son frère le ministre après environ une dizaine de jours de maladie aux reins et à la tête. Jamais enfant ne méritât mieux les regrets de père et de mère et de toute sa famille par ses qualités personnelles : sagesse, prudence et discrétion à toute épreuve, activité, économie, jugement le plus solide, piété envers dieu, respect et amitié pour père et mère, compatissante et charitable pour les pauvres, amie intime des personnes de mérite, tout cela faisait une partie de ses

qualités, à un point que nous ne méritions pas de la posséder. La persuasion que le Seigneur a voulu l'avoir pour la faire jouir de la félicité du ciel, fait notre unique consolation. Nos regrets ont été partagés par toutes les personnes de considération de qui elle était connue et en général des deux paroisses de son frère. Son âme est au Ciel et son corps a été enseveli dans l'Eglise de Vich, vis-à-vis du banc de la Cure qu'elle occupait à main gauche. Dieu nous fasse la grâce de nous tous rejoindre dans son St Paradis. Amen.

A Aubonne, le samedi 7^e août 1728, à 2 heures et ½ après midi, le 3^e jour de la lune, sous la planète Mercure, Dieu nous a bénis d'un fils à Aubonne.

Le 20^e dit, il a été baptisé à Aubonne par Mr. le Ministre Pampigny, diacre, et présenté au St. Sacrement du Baptême par Monsieur le Justicier Caillat et sa Dame, par Mr. Abram Secrétan, Commissaire et Citoyen de Lausanne et par Mr. Philippe César de Meyriez de Faoug, mes bons amis.

Et a été nommé César⁶ Louis.



Romainmôtier. aus Merians «Topographia Helvetica». 1654; Zentralbibliothek Zürich

18

La petite cité de Romainmôtier où nos ancêtres descendaient à longueur d'année régler des affaires diverses. Et pas rien que des bonnes !

⁶ Ecrit Caesar

(Au-dessous, d'une main tremblante : « défunté (écrit défuntité) le 24 avril 1768. Dieu m'en console).

Le vendredi 1^{er} septembre 1730, à minuit, le 19^e jour de la lune, sous le signe du Taureau, Dieu nous a encore bénis d'un fils (Dieu le veuille bien bénir amen – ces 6 mots d'une autre main -).

Le 18^e dit, a été baptisé au dit Aubonne par Monsieur le ministre Pampigny, diacre, et présenté au St Sacrement du Baptême par moi le père et a été nommé Abram Frederich.

Le mercredi 9^e mai 1731, à minuit, Dieu nous a retiré cet enfant, de la petite vérole, âgé de 9 mois et 9 jours. Il était très beau et d'une prodigieuse grosseur pour son temps et d'une force proportionnée. Il était des plus aimable et nous procurait de grandes espérances de joie et de contentement si le Seigneur nous l'avait laissé ; mais il a trop aimé pour le laisser dans le monde, l'ayant voulu mettre dans son St paradis avec les anges et les bienheureux avant que de connaître le péché. C'est là toute notre consolation dans une perte aussi sensible que celle-là nous a été. Dieu veuille conserver et bénir ceux qui nous restent.



La défense de la forêt du Risoud occupa le commissaire Le Coultre pendant des semaines voire des mois, le tout réparti sur quatre ans d'une longue et coûteuse procédure.

Le 14^e mars 1697, moi Abr. LeCoultre ait été baptisé par Mr. le Ministre Bugnon et présenté au St Sacrement par le Sr. Abr. LeCoultre delà du Brassus, avec Anne Marie LeCoultre, femme de Mr. le Curial Nicole ; et par Louyse Nicoulaz, femme du dit Abram.

Le 16 juillet 1732, à Aubonne, sous le signe du Taureau, le 24^e jour de la lune, Dieu nous a bénis d'un fils.

Le 15 août il a reçu le St Sacrement du Baptême qui lui a été administré par Mr. le Ministre Bourgeois, suffragant de Monsieur le Doyen Hollard. Et il a été nommé Jean François David et a eu l'honneur d'avoir pour parrains Monsieur le Ministre Pampigny et Madame son épouse d'Aubonne, et Monsieur le Châtelain et Curial de Ribeaupierre de Rolle et Madame son épouse.

Le vendredi 13 9bre 1722, à 3 heures du matin, Dieu m'a béni d'un fils au 5^e jour de la lune, sous le signe du Capricorne. Lequel a été présenté au St Sacrement du Baptême le 29^e du dit mois par spectable, docte et sçavant Samuel Chatelanat, 3^{me} ministre à Payerne, fils cadet de spectable & révérend Samuel Chatelanat, Seigneur Doyen et Grand Ministre de Moudon ; par Egrège Paul Samuel Rolaz, Citoyen de Lausanne, Commissaire. Et le sieur Nicolas Henry, fils de Monsieur le Ministre Perey de Warrens, aussi Commissaire, et a été nommé Samuel Henry.

Baptisé par spectable et sçavant Jean Pierre Malherbe, ministre de Vulleriens et Colombier au dit Vullierens.

Le mardi 6^e juin 1752 mon dit fils s'est marié et a été épousé dans son Eglise à Vic, avec Demoiselle Jaqueline Judith Perrinet de Genève, par Monsieur le Ministre Bridel, pasteur à Begnins son cousin. Dieu répandre sur eux ses plus précieuses bénédictions et leur fasse la grâce de vivre longtemps ensemble, en bonne paix, amitié et concorde, et en éloigne toutes semences de division qui n'arrivent que trop souvent entre les personnes qui sont même les plus unies, à cause de la corruption du siècle. Veuille le tout puissant bénir leurs enfants, s'il leur en donne, et qu'ils soient élevés à son honneur et à sa crainte, ce qui vaut mieux que tous les biens périssables du monde.

Plus tard, et de sa main tremblante, Abram LeCoultre écrit:

J'avais dévoué ce cher enfant au St Ministère et fut consacré à Lausanne en 1747.

Le dimanche 6^e 8bre 1748, il fut présenté pour Pasteur des Eglises de Vic et de Genollier, en vertu d'un brevet du noble et généreux Seigneur Baron de Prangins, Patron des dites Eglises.

Le 13 7bre 1763, Dieu m'a retiré de ce monde ce cher enfant environ une heure du matin, chez moi à Aubonne, où il était venu à peu près convalescent pour changer d'air et achever le rétablissement de sa santé qui paraissait vouloir se remettre. Il a été atteint de plusieurs espèces de maladies l'une après l'autre, auxquelles la nature a succombé finalement lorsqu'on s'y attendait pas.

Il avait de grands talents et était savant. Il a été extrêmement regretté de ses Eglises où sa mémoire sera longtemps en bénédiction et de tous ceux qui le connaissaient.

Il était âgé de 41 ans, 8 mois et 8 jours.

Il a laissé un fils unique appelé Abram-Michel-Louis que Dieu bénisse et doué des talents de son père.

Il avait encore un autre fils, cadet de celui-ci qui s'appelait Jean-Louis, mort à l'âge de 7 ou 8 mois de la vérole.

C'est ici la fin des notes de notre sympathique commissaire. Il avait écrit sur la couverture en parchemin de son petit carnet : Almanach contenant des notes de la famille de moy Le Coultre Commissaire.

Dans le cadre de ses fonctions en tant que conseiller de la commune du Chenit, outre la nombreuse correspondance qu'il entretenait avec les « huiles » locales, le commissaire Le Coultre fut amené à se plonger plus d'une fois dans les archives de nos trois communes, comme aussi celles de Romainmôtier, desquelles il sut extraire des actes propres à nous venir en aide dans la résolution de nos conflits. Maniant le latin avec aisance, lisant les anciennes écritures, il lui fut nécessaire de traduire plusieurs documents.

Le commissaire Le Coultre fut aussi l'auteur d'une carte de la Vallée. Malheureusement celle-ci n'a jamais été retrouvée, perte irréparable. On suppose qu'elle fut détruite par LL.EE. qui n'apprécièrent que modérément le fait qu'Abraham Le Coultre ne trace pas noir sur blanc les limites des forêts, du Risoud en particulier, telles que ces Messieurs l'entendaient. Ce qu'ils supposaient être des libertés de la part de notre homme les gênaient singulièrement et celui-ci, en témoignent diverses correspondances, fut tancé vertement⁷.

Y aurait-il pourtant quelque espoir de retrouver un tel document du côté des archives de la Ville de Berne ?

⁷ Cette carte nous pose un sacré problème. En effet, dans l'ouvrage d'Auguste Piguet, La commune du Chenit au XVIIIe siècle, Le Sentier, 1971, on découvre différentes allusions à un plan qui pourrait bien être la carte en question.

p. 34 : ... L'autorité judiciaire refusa de prendre connaissance du plan, qualifié d'illégal, du commissaire Le Coultre.

p. 35 : ... Les communes demandent alors à la Chambre des bois que soit validé le plan Le Coultre, ou alors qu'on en dresse un autre, ou encore que soit procédé à une nouvelle visite.

p. 37 : ... Entendons-nous sur l'emplacement de quelques chalets et vacheries du Risoud. Tout d'abord, où se situait le vieux chalet du Pré-Dernier, démoli selon accord de 1767 ? Le plan du commissaire Lecoultre et l'accord intervenu signalent non moins de trois vacheries répondant au nom de Pré-Dernier.

Ainsi donc le professeur Piguet, au cours de ses recherches, il parle du plan encore plusieurs fois dans le même ouvrage, aurait pu consulter celui-ci dans les archives communales du Chenit. Ce plan a disparu depuis lors. Il n'est pas impossible qu'il demeure à l'heure actuelle dans les archives de quelque famille de cette commune. Chose regrettable, d'autres plans du même type devaient prendre congé de manière définitive des archives de la commune du Chenit, privant de ce fait l'historien de documents d'une importance vitale pour la compréhension de cette époque.

Selon une source dont nous avons perdu la référence, le commissaire Le Coultre serait décédé le 10 XII 1775. Baptisé en 1697, il avait donc 78 ans, bel âge pour l'époque.

Telle fut grosso modo sa vie. Il est bien certain que de nouvelles recherches, à mener en particulier du côté d'Aubonne, apporteraient des éléments nouveaux et supplémentaires à cette maigre biographie qui n'en révèle pas moins un homme étonnant, fidèle dans ses convictions, d'une intelligence remarquable, et surtout d'une grande culture.

Les Charbonnières, en septembre 2010 :